



DAKAR 2009

ANNEXE REGLEMENT POUR LES VOITURES DE PRESSE PERMANENTES

Equipage composé d'au minimum 2 journalistes ou photographes et au maximum de 4 journalistes ou photographes.

Les journalistes et photographes doivent être titulaires d'une carte de presse professionnelle et accrédités par un média.

Seul le pilote n'est pas obligatoirement journaliste ou photographe mais il doit justifier de son expérience des rallyes en envoyant un CV.

Seuls les 4x4 avec 4 portes sont autorisés à transporter 4 personnes à bord lorsque la carte grise l'y autorise.

Les véhicules de presse doivent suivre l'ensemble des normes de la réglementation T2 (consultable sur www.fia.com), il n'est pas nécessaire qu'ils soient homologués par la F.I.A. Les véhicules ne sont pas fournis par l'organisation.

REGLEMENTATION TECHNIQUE

- Arceaux de sécurité aux normes FIA obligatoires (Diamètre 50mm – Epaisseur minimum 2mm)
- Hauteur maximum des voitures (galerie incluse) 2,50 m
- Réservoir (autonomie 800 km) : le ou les réservoirs doivent obligatoirement être de type FT3 pour les véhicules essence. Pour les véhicules diesel, ils doivent être fabriqués par un constructeur homologué et estampillés par celui-ci.

MATERIEL DE SECURITE OBLIGATOIRE

- E-Track
- Tripy (GPS + lecteur de road book électronique)
- 1 coupe ceinture par personne
- Harnais 4 points minimum
- Au moins 2 téléphones mobiles par voiture. Compte tenu des bonnes couvertures réseaux en Argentine et au Chili, le téléphone satellite n'est plus obligatoire.

SECURITE

- Port du casque recommandé sur la piste
- Port du harnais obligatoire
- Système Sentinel recommandé

Le règlement presse intégral sera en ligne sur www.dakar.com courant septembre

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le Service de Presse par mail : dakaraccreditation@aso.fr